



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 mai 2019
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

NM/MG

N° 002430

Ressources
Humaines -
Convention de mise à
disposition d'un
fonctionnaire de la
ville d'Apt à la
CCPAL.

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

ABSENTS : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement touristique et de loisirs du site du plan d'eau en cours de création par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, il sera nécessaire d'organiser l'entretien de l'ensemble des équipements réalisés, des espaces verts aménagés, de la zone de baignade et voies d'accès en prévision d'une forte fréquentation.

Durant cette première année de mise en route, la Ville d'Apt et la CCPAL ont ainsi convenu des moyens nécessaires à la maintenance de cet espace en procédant à la mise à disposition de l'agent municipal du service des sports, dont la mission est actuellement l'entretien du plan d'eau, à temps complet. Cet agent municipal sera rattaché à l'équipe en charge de la gestion et de l'entretien de la zone du plan d'eau pour assurer l'entretien régulier et la continuité du service.

La mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de la CCPAL est sollicitée pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019 à temps complet et formalisée par une convention qui précise les conditions de mise à disposition, la nature des fonctions qui seront confiées, et les modalités financières.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 Juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'avis de la commission administrative paritaire,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour une durée de 7 mois selon le document ci-joint annexé.

Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI